

Interpellation présentée par le député:

Monsieur Claude Marcet

Date de dépôt: 17 mars 2005

Messagerie

Interpellation urgente écrite **Dépassement de budget à l'Hospice général (bis)**

L'un des administrateurs de la défunte Accorda vient d'envoyer au début du mois de mars une lettre au gouvernement et à deux commissions du Grand Conseil.

Comme plusieurs députés concernés m'indiquent que cette lettre ne leur est pas encore parvenue, alors que je sais pourtant qu'elle arrivée dans nos murs, je me permets d'ores et déjà d'intervenir sur l'objet de cette lettre, car il me paraît d'importance, comme cela devrait être également le cas aux yeux de nombreux députés à la lecture de la copie de ladite lettre qu'ils trouveront en annexe à ces lignes.

Question :

L'Hospice général a-t-il comptabilisé une provision pour risques de quelque 14/15 millions, dès lors que sa responsabilité dans la faillite de l'assurance Accorda n'est pas aussi dégagée, aux yeux de certains juristes, que ledit Hospice général voudrait bien nous le laisser croire.

Une procédure pénale ouverte à Fribourg suit son cours ; il semblerait, ainsi, à titre purement informatif, que les quelque 5 millions prétendument dénommés “garantie de déficit” dans le contrat entre l’Hospice général et Accorda, seraient en fait de réelles prestations pour la couverture des coûts de gestion administrative des dossiers des requérants transférés par l’Hospice général à Accorda, prestations totalement hors Lamal (quid des principes comptables mis en place pour couvrir cet artifice - ou l’inverse !! -, je serais curieux de les connaître ?)

Dossier donc à suivre, car de nouveaux développements sont attendus ... notamment sur le fait de savoir également combien de personnes ont été assurées chez Accorda par l’Hospice général (normalement tous les requérants genevois) et pour combien de personnes l’ODR a payé ; selon les statistiques ODR (il semblerait qu’il y ait une “petite” différence ... qui pourrait conduire à devoir enregistrer un coût complémentaire de quelques millions à la charge de qui ? ... devinez ...).

Annexe à l'IVE 180

Dr Jacques STEINER
Spécialiste FMH en ophtalmologie &
Chirurgie ophtalmologique

29, rue Sautter - 1205 GENEVE
Tél. 022/ 346 32 33
Fax 022/ 346 28 27

Genève, le 4 mars 2005

Conseil d'Etat du Canton de Genève
Commission des finances
Rue de l'Hôtel de Ville 2
Case postale 3970
1211 Genève 3

Concerne : déficit de l'Hospice Général : environ 46 millions

Mesdames et Messieurs les Députés,

Je voudrais vous informer par la présente qu'il conviendrait de provisionner plus de 14 millions supplémentaires dans le déficit de l'Hospice Général.

En effet, à ce jour les comptes d'Accorda, assurance maladie auprès de laquelle étaient assurés les requérants d'as le, montrent pour 2002 un déficit de 6'881'437 francs et pour 2003 de 6'121'085 francs. Ces chiffres ne sont pas encore définitifs.

Vous avez certainement été informés que le contrat entre Accorda et l'Hospice Général est litigieux et Accorda, très prochainement sera amenée à réclamer les sommes dues par voie de droit. A cela devraient s'ajouter encore des dommages et intérêts.

Etant membre du conseil d'administration de la caisse maladie Accorda je pense qu'il est de mon devoir de vous informer de ces faits sans attendre.

Je vous rappelle qu'Accorda s'est vue retirer son droit de pratiquer l'assurance maladie en raison de ce déficit.

En restant bien entendu à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire, veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Députés, mes salutations distinguées.



Copie : commission de contrôle de gestion du Grand Conseil